LAMY CONFÉRENCE

FIDAL

Lamy vous propose une matinée d'actualité avec les experts du cabinet FIDAL et votre direccte régional qui décrypteront les principales dispositions de la loi sur le dialogue social et l'emploi.

LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL : L'ESSENTIEL À RETENIR

Nouvelles règles de fonctionnement des IRP : Mode d'emploi

PROGRAMME

• Réforme des IRP : Quels enjeux ?

- Quels avantages au regroupement des institutions représentatives du personnel ? Quelles sont les entreprises concernées ? A quel niveau négocier ? Les règles applicables en cas d'absence d'accord.
- Elargissement de la délégation unique du personnel : une mise en place par décision unilatérale ou par voie d'accord ? Quelles sont ses attributions et règles de fonctionnement ? Comment y intégrer le CHSCT ?
- Commissions régionales pour les TPE : les impacts pour l'entreprise

• CE/ CHSCT : Les nouveautés à intégrer

- En quoi les consultations sont-elles simplifiées ? Le point sur les nouveaux délais de consultation. Quelle articulation avec le CHSCT et l'instance de coordination ?
- Le fonctionnement du CE aménagé : nouvelles règles sur la tenue des réunions, recours à la visio conférence, articulation CCE/comités d'établissements…. : les changements à venir
- CHSCT : le point sur le périmètre d'implantation et les nouvelles règles de fonctionnement

• Le regroupement des négociations obligatoires

Sur quels thèmes négocier et dans quels délais ? Quelles sont les opportunités, les limites ? Quel intérêt à conclure un accord collectif majoritaire ? Que se passe-t-il pour les entreprises dépourvues de DS ?

• De nouveaux droits pour les représentants des salariés

Entretiens professionnels, accès à la formation, reconnaissance des compétences… : quelle valorisation des parcours professionnels des élus et des titulaires d'un mandat syndical ? Garantie de non-discrimination salariale, pour qui ? Vers une représentation équilibrée des femmes et des hommes : quels sont les risques encourus en cas de manquement ?

Choisissez votre ville et ses expert

Lyon - jeudi 8 octobre 2015

de 9h00 à 12h00

Avec les interventions de :
Sophie Trincea, Directrice du Département Droit Social du cabinet Fidal à Lyon, **Antoine Jouhet,** avocat associé au cabinet Fidal à Lyon et **Monsieur Pascal BODIN,** Directeur de l'unité territoriale Direccte Rhône.

Nancy - lundi 19 octobre 2015

de 9h00 à 12h00

Avec les interventions de :
Didier Millot, avocat au barreau de Nancy, Spécialiste en droit du travail, **Jean Christophe Génin,** directeur associé spécialiste en droit social et **un représentant de la Direccte de votre région.**

Marseille - jeudi 22 octobre 2015

de 9h00 à 12h00

Avec les interventions de :
Isabelle COPPIN-CANGE, avocat au Barreau et directrice associée du département Droit Social Fidal Marseille, **Nicolas François,** avocat du département droit social Fidal Marseille et **un représentant de la Direccte de votre région.**

Nantes - jeudi 5 novembre 2015

de 9h00 à 12h00

Avec les interventions de :
Thierry Joffredo, avocat et directeur associé du cabinet Fidal à Nantes, **Mathieu Hervé,** avocat et directeur associé du cabinet Fidal à Nantes et **un représentant de la Direccte de votre région**

LAMY CONFÉRENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre réglement à l'ordre de :
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter :
Tél. : N° Indigo 0 825 08 08 00 (0,15 € TTC / MN) - Courriel : matineesdebats@lamy.fr

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002682 162

LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL : l'essentiel à retenir

Nouvelles règles de fonctionnement des IRP : Mode d'emploi

Conseil National des Barreaux — FORMATION CONTINUE DES AVOCATS n° d'homologation 15 - 018

❑ Participera à la matinée-d'actualité au prix de **350 €**^{HT} soit 420 €^{TTC} (TVA 20%) à :

❑ **Le 8 octobre 2015 à Lyon** de 9h00 à 12h00

❑ **Le 22 octobre 2015 à Marseille** de 9h00 à 12h00

❑ **Le 19 octobre 2015 à Nancy** de 9h00 à 12h00

❑ **Le 5 novembre 2015 à Nantes** de 9h00 à 12h00

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation numérisé.

Numéro client : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Participant : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋

Courriel : _____

Inscription gérée par : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋

Courriel : _____

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **10 jours avant la date**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison Sociale : _____

Service ou contact : _____

Adresse : _____

_____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnait avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre ❑.

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :
www.lamy-conference.fr
www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation
www.twitter.com/LamyFormation

Wolters Kluwer France SAS au capital de 155.000.000,00 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 RCS Nanterre.

lf_fidal_DW_41_15